

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
TERRITOIRE DE BELFORT

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 090-200075133-20230330-010\_2023-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Séance du 30 Mars 2023

Question n°2

Adoption du compte-rendu de la réunion du 02 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **30 Mars** à 18 heures 30, sous la Présidence de **Monsieur Patrick MIESCH Président**, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 24 février 2023.

16 délégués titulaires sur 29 étaient présents et 2 avaient donné pouvoir et 2 étaient représentés, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

**Etaient présents** : Jean-Luc ANDERHUEBER, Sonia BISCHOFF, Eric BOILLETOT, François BRESSON, Patrick CARDOT, Jacky CHIPAUX; Benoît CORNU, Maurice COURTOIS, Patrick DEMOUGE, Emile EHRET, Jean-Marie HUGARD, Denis KUNTZMANN, Patrick MIESCH, Eric PARROT, Jean-Louis SALORT, Henri STASCHE, Roland DURUPT, Jean-Baptiste REMOND.

**Avaient donné procuration** : Maryse GARNICHET à BRESSON François, Hervé UHLEN à Emile EHRET.

**Était Excusés** : Manon FURTER, Maryse GARNICHET, Michel GALMICHE, Gilles GROSJEAN, Luc SENGLER, Hervé UHLEN

**Etaient Absents** : Maxime BELTZUNG, Jean-Marie BERLINGER, Arnaud DOYEN, Alain FESSLER, Yves TESTON, Nicolas VOILAND, Elisabeth WILLEMMAIN.

Secrétaire de séance : Denis KUNTZMANN

Nombre de membres			
Afférents Comité	au	En exercice	Votants
29		29	20

Vote		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Date de Convocation : 21 mars 2023.

Date d'affichage :

Le 14 mars 2023, le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 02 mars 2023, a été envoyé par mail à l'ensemble des délégués.

Ce compte-rendu a également été affiché au niveau des Bureaux du SMICTOM au 40B Avenue Jean Moulin à Rougemont-Le-Château et mis en ligne sur le site internet du SMICTOM.

Ce dernier fait état de l'ensemble des points mis à l'ordre du jour de cette réunion et du résultat de l'ensemble des délibérations prises par le Comité Syndical.

N'ayant reçu aucune demande de rectification ou de modification du contenu, il vous est proposé de l'adopter tel quel.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 02 mars 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du et de la publication le